

3^{ème} commission n° 2

Conseil Départemental Réunion du 8 avril 2021

Politique cyclable du Département : la Côte-d'Or met le grand braquet

L'accord de Paris sur le réchauffement climatique, la loi d'orientation des mobilités, sans parler du contexte sanitaire lié à la pandémie de COVID-19, conduisent à favoriser la place du vélo dans l'émergence d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement.

Cette nouvelle mobilité s'illustre à travers un objectif chiffré : tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici 2024, en passant de 3 à 9 % dans un contexte plus global consistant à parvenir à la neutralité carbone avant 2050.

A l'échelle de la Côte-d'Or, il importe dès cette année de penser la politique d'aménagement des véloroutes non plus sous le seul angle des besoins touristiques ou récréatifs mais également sous l'angle des besoins utilitaires du quotidien.

Cette transition commence déjà à se concrétiser avec une progression de la fréquentation des véloroutes de Côte-d'Or, hors périodes de confinement, de 7 % en 2020. Ainsi, par exemple, au cours d'une journée d'été, on compte près de 150 vélos à Saint-Symphorien-sur-Saône, 450 à Volnay et près de 700 à Velars-sur-Ouche.

Mais les enjeux nous obligent à aller encore plus vite et plus loin, en faisant preuve d'ambition réaliste en matière de politique cyclable à l'échelle de la Côte-d'Or.

Ce rapport vous présente quatre axes structurants de cette politique, qui s'articule par ailleurs avec un soutien significatif au développement de l'usage du Vélo à Assistance Electrique (VAE) présenté dans un rapport à mettre en perspective.

1. VÉLO ET SCHÉMA CYCLABLE : UNE ACCÉLÉRATION DE L'ACHÈVEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE STRUCTURANT

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a adopté en octobre 2017 un Schéma Cyclable Départemental qui amplifie et prolonge la politique de construction de véloroutes en Côte-d'Or. Ce schéma poursuit un objectif principal : conforter la place de la Côte-d'Or comme destination vélo, pour tous les types de déplacement à vocation touristique et de découverte.

Des premiers axes structurants ont ainsi été réalisés, en particulier les circuits du Canal de Bourgogne et de la Saône, et la véloroute des Climats de Santenay à Marsannay-la-Côte en passant par Beaune. Il importe aujourd'hui de mailler toute la Côte-d'Or par un réseau de véloroutes, qui relie entre eux les pôles touristiques existants et valorisent les étapes intermédiaires pour faciliter leur accessibilité à vélo.

Ces réalisations ont déjà pu être largement valorisées au travers des divers guides touristiques nationaux, mais aussi de labels, le dernier en date étant celui du label « vélo et fromages » attribué à la voie des Vignes en 2020 et au Canal de Bourgogne en 2021.

1.1. ACHEVER LA LIAISON « DIJON – LA SAÔNE » (LAMARCHE-SUR-SAÔNE)

L'année 2020 a vu la véloroute « Beaune – Dijon » aménagée jusqu'aux portes de la métropole dijonnaise et les travaux de la véloroute « Dijon - La Saône » reprendre entre Vaux-sur-Crosne et Remilly-sur-Tille (tronçon 0 sur l'annexe 1).

En **2021**, les travaux de la véloroute Dijon - La Saône vont se poursuivre pour rejoindre l'est de la métropole et se connecter, à terme, aux aménagements cyclables déjà réalisés sur la Commune de Saint-Apollinaire. Les opérations prévues sont les suivantes :

- **requalification de l'ex-RD 107D** (tronçon 5 sur l'annexe 1, liaison RD 700 vers RD 70) en Chaussée à Voie Centrale Banalisée jusqu'au carrefour avec la RD 70. Le montant estimé des travaux s'élève à 20 k€;
- aménagement des chemins d'exploitation de l'Arc entre les RD 108 et 107D (tronçon 4 sur l'annexe 1) ;
- **aménagement d'un accès par le sud à la base de plein air d'Arc-sur-Tille** (tronçons 3 sur l'annexe 1) afin de favoriser la traversée de l'autoroute A 31 par une voie communale située au sud de la RD 70. Cet aménagement se prolongerait jusqu'à la future aire de covoiturage de Couternon, située à proximité immédiate de l'Arc ;
- **requalification de la RD 70 entre Saint-Apollinaire et Varois-et-Chaignot** (tronçon 1 sur l'annexe 1) sur sa partie hors agglomération : la présence continue d'une troisième voie ne s'avérant plus nécessaire au regard du volume et de la nature du trafic, il est prévu l'aménagement d'une piste cyclable sécurisée. Ce projet répond à une forte attente exprimée par les Élus et les habitants de ce secteur et donne l'occasion pour le Département de mieux satisfaire les besoins des déplacements quotidiens à vélo (domicile-travail, domicile-études...). Cette opération, d'un montant estimé de 500 000 €, nécessitera une coordination avec Dijon Métropole pour les 400 mètres de cet aménagement d'une longueur totale d'environ 1 400 mètres situés sur la Commune de Saint-Apollinaire. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera proposée lors d'une prochaine assemblée délibérante et fixera les clés de financement des deux collectivités à hauteur, respectivement, de 30 % pour Dijon Métropole et de 70 % pour le Département. En cas de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Métropole au Département, la part Métropole devrait s'élever à environ 100 k€

L'ensemble de ces travaux est estimé à 700 000 €. Il sera proposé lors du vote du Budget Supplémentaire une enveloppe complémentaire de 200 000 € aux 500 000 € de travaux votés en décembre pour le Budget Principal 2021.

2022 verra l'achèvement de la liaison « *Dijon – La Saône* » par l'aménagement du dernier chaînon entre Arc-sur-Tille et Remilly-sur-Tille en pied de talus le long de la RD 34 : réalisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, les Communes et les Associations Foncières concernées, cette opération nécessite au préalable des acquisitions foncières qui sont en cours. Le montant estimé des travaux s'élève à 500 000 €

1.2. RÉALISER LA LIAISON « BRETENIÈRE – SAINT-JEAN-DE-LOSNE » EN DEUX ANS

Les études visant à aménager une véloroute le long du Canal de Bourgogne dans sa partie comprise entre les Communes de Bretenière et Saint-Jean-de-Losne seront réalisées en 2021. Ce projet, dont le coût prévisionnel s'élève à 2,5 M €, s'inscrit dans une même dynamique de réponse aux besoins de déplacements quotidiens et constitue une deuxième illustration de prise en compte des mobilités du quotidien.

Ce projet s'effectuera en deux tranches 2022 et 2023 :

- 2022, liaison entre Saint-Jean-de-Losne et Aiserey,
- 2023, liaison entre Aiserey et Bretenière.

Le projet détaillé de la première tranche sera établi début 2022 et les travaux attribués au printemps pour un lancement opérationnel en mai-juin 2022.

Dans le cadre de cette liaison et pour assurer sa connexion avec la Voie Bleue, la création d'une passerelle sur la Saône entre Saint-Jean-de-Losne et Losne est en cours d'étude pour un montant estimé en première approche à 2 M €

Ainsi, à l'horizon 2023, la totalité du réseau cyclable structurant, soit 400 kilomètres, sera aménagée. Le contexte d'un fort développement de l'usage du vélo sur des distances plus longues avec l'avènement du vélo à assistance électrique viendra souligner la pertinence de ce réseau.

2. VÉLO ET MOBILITÉS DOUCES DU QUOTIDIEN (ÉVOLUTION DU SCHEMA CYCLABLE DÉPARTEMENTAL)

2.1. LIAISONS PÉRI-MÉTROPOLITAINES

Après l'achèvement du réseau structurant, nous allons traiter de nouvelles liaisons cyclables périurbaines.

Ainsi, l'accent pourrait être mis (annexe 2) :

- . sur la matérialisation de voies cyclables permettant d'innover les première et deuxième couronnes de l'agglomération dijonnaise pour s'orienter vers une logique de réseau et ainsi répondre aux besoins de déplacements quotidiens de nombreux côte-d'oriens ;
- . sur la réalisation de liaisons radiales, permettant l'accès des côte-d'oriens à la métropole à vélo en sécurité.

Les interactions entre l'agglomération dijonnaise et sa couronne périurbaine invitent à aménager les routes départementales, en garantissant la fluidité de la circulation routière. Les solutions techniques peuvent prendre la forme de travaux de signalisation (horizontale et verticale) jusqu'à des opérations plus lourdes de création de pistes cyclables. Certaines routes départementales à fort trafic (RD 28 entre Dijon et Ruffey-lès-Echirey, RD 104 entre Ruffey-lès-Echirey et Varois-et-Chaignot, RD 931 entre Perrigny-lès-Dijon et Gevrey-Chambertin) sont déjà équipées de bandes cyclables. L'interconnexion de ces réseaux, permettant d'aboutir à terme à relier Messigny-et-Vantoux à Gevrey-Chambertin, conjuguée à la création de points d'entrée à l'agglomération dijonnaise, offrirait des solutions de mobilités durables, à la fois radiales et transversales.

2.2. DES LIAISONS « COURTES DISTANCES » EN PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Si les conditions de sécurité et de confort sont réunies pour favoriser l'usage du vélo, le gisement des déplacements quotidiens est très important au regard du chiffre suivant : 40 % des trajets quotidiens en voiture font moins de 3 kilomètres.

Les réflexions en cours sur les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) en lien avec les Communautés de Communes pourraient constituer une opportunité d'enrichir le réseau de liaisons cyclables dans le département en répondant à des besoins plus locaux. La sécurisation de liaisons facilitant l'accès des modes doux aux gares SNCF ou aux collèges pourrait être un des critères d'accompagnement de notre politique d'intervention. Ces actions pourraient conduire le Conseil Départemental de la Côte-d'Or à se repositionner comme un interlocuteur "mobilités" auprès des Communes et Communautés de Communes ainsi que de la Région, en complément des actions conduites par le Conseil Régional ou la Métropole sur ces thématiques. Un tout récent courrier de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges nous invite d'ailleurs à participer à de telles réflexions sur son territoire.

Le soutien financier à ces projets pourra se concrétiser au travers des Appels à projets Voirie et/ou Transition Écologique, voire faire l'objet d'un portage en maîtrise d'ouvrage par le Département selon les circonstances. Une évolution de notre guide des aides serait toutefois de nature à mieux accompagner les nombreux projets de liaisons cyclables portés par les territoires. Une proposition en ce sens vous sera présentée lors de la prochaine réunion de l'Assemblée Départementale.

3. LE VÉLO : SPORT VECTEUR DE COHÉSIONS MULTIPLES

La politique sportive conduite par le Département en faveur de la pratique du vélo pour tous s'organise à travers des conventions de partenariat avec les comités départementaux de cyclotourisme (C.D.C.T 21) et de cyclisme (C.D.C 21) ainsi que le club du SCO Dijon.

A ce titre, différents domaines sont abordés. Ils sont présentés ci-après.

3.1. SPORTS DE NATURE

Les conventions ont pour but de définir les engagements du Département, du Comité Départemental de Cyclisme (C.D.C 21) et du Comité Départemental de Cyclotourisme (C.D.C.T 21) concernant le développement de la pratique du cyclotourisme, du cyclo sport et du VTT en Côte-d'Or et dans toutes les actions touchant au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.) pour les sentiers balisés par la Fédération Française de Cyclotourisme (F.F.C.T.).

Le C.D.C.T 21 et le C.D.C 21 participent, conformément à leurs objets statutaires et pour autant qu'ils soient sollicités, à une mission d'ingénierie à destination des maîtres d'ouvrage pour leurs projets en faveur du cyclotourisme, du cyclo sport et du VTT. En particulier, ils recherchent les éléments attestant de la possibilité ou de l'impossibilité de retenir les parcours VTT dans le cadre du P.D.E.S.I.

Le C.D.C.T 21 et le C.D.C 21 sous l'impulsion du Département ont constitué une équipe de baliseurs bénévoles à même d'accompagner les territoires dans la création et l'entretien de sentiers VTT.

Les circuits VTT et de cyclisme sur route sont promus sur le site www.bouger-nature-en-bourgogne.com.

3.2. INCLUSION SOCIALE PAR LE SPORT : DES ACTIONS D'ANIMATIONS À DESTINATION DE LA JEUNESSE, DES PUBLICS SPÉCIFIQUES ET DU GRAND PUBLIC

Le C.D.C.T 21 et le C.D.C 21 accompagnent chaque année des « actions collectives » portées par le Département auprès des bénéficiaires du RSA et des jeunes de la protection de l'enfance. Par ailleurs, le C.D.C 21 organise et finance pour ce public :

- vingt places de stage VTT porté par le Sprinter Club Olympique Dijon (SCOD),
- des séances d'initiation portées par les clubs à la demande des territoires.

Le C.D.C 21 s'engage également à favoriser l'accès aux publics dits « éloignés » du sport à ses clubs par le biais d'une prise en charge des frais (licence, licence découverte, adhésion aux clubs et vêtements) dans la limite d'une enveloppe de 500 euros.

Le C.D.C 21 s'engagera également dès 2021 auprès du Département dans le cadre du dispositif des « Ateliers Jeunes », à utiliser le programme de la FFC « savoir rouler » au profit du développement des compétences psychosociales des jeunes.

3.3. ACTIONS EN FAVEUR DU GRAND PUBLIC

Le C.D.C 21 s'engage à accompagner la candidature du Département pour être labellisé « terre de cyclisme » en veillant particulièrement à la mise œuvre d'actions en direction du « sport-santé » et du programme « savoir rouler à vélo » notamment à travers le dispositif des « Ateliers Jeunes » qui consiste au développement des compétences psychosociales chez les jeunes et leurs parents.

Le Département incite les côte-d'oriens à la pratique du vélo par l'aménagement d'un réseau de véloroutes et voies vertes (cf. carte).

Aide aux Manifestations Sportives

Le Département subventionne chaque année plusieurs manifestations sportives, organisées par les différents clubs du territoire.

En 2020, ont été accompagnés :

Cyclisme	ASPTT Cyclisme	Cyclo sportive La Côte-d'Or	500,00 €
Cyclisme	ASPTT Cyclisme	Prix Cycliste de Quetigny	250,00 €
Cyclotourisme	Chantalistes Sports et Culture Cyclotourisme	Rallye des Vendanges	350,00 €
Cyclisme	La Pédale Semuroise	Trail du Vieux Semur	1 000,00 €
Cyclisme	La Pédale Semuroise	Manche de la cpe de France des dpts cadets	800,00 €
Cyclisme	Les Amis de la Claudio Chiappucci	Trail de Fouché	200,00 €

En 2020, plusieurs associations ont été subventionnées au titre du FAVA :

- . Club Cycliste du Pays d'Arnay : 180 €
- . Cyclo Club de Sainte-Marie-la-Blanche : 200 €
- . Club Cyclotourisme de Saint-Usage : 200 €
- . Union Cyclo Chenôve : 300 €
- . Association Cyclotourisme Selongey : 400 €
- . Vélo Club Pouilly-en-Auxois : 150 €
- . Vélo Club Châtillonnais : 230 €
- . Les Amis de la Claudio Chiappucci : 430 €

3.4. PARIS 2024 : UN OBJECTIF EMBLÉMATIQUE POUR LA CÔTE-D'OR

Le Département a déposé un dossier de candidature auprès du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) pour être Centre de Préparation aux Jeux (CPJ).

Chef de file de la candidature, le Département s'est vu retenir le site de Semur-en-Auxois comme CPJ pour le cyclisme sur route dans l'optique d'accueillir des délégations olympiques étrangères en préparation pour les Jeux Olympiques Paris 2024.

Les délégations étrangères pourront donc venir se préparer en 2022, 2023 et 2024 à Semur-en-Auxois.

Afin de donner plus de visibilité et de notoriété à cette candidature, le Service Jeunesse Sports et Vie Associative travaille actuellement avec la Fédération Française de Cyclisme pour obtenir le label « Terre de Cyclisme », mais également pour organiser des stages d'une durée de trois à sept jours, pour dix à quinze participants pour les catégories équipes de France « espoir » et « élite ».

3.5. PARTENARIAT AVEC LE SCO DIJON

Chaque année le Département conventionne avec le SCO Dijon pour accompagner le club au titre du haut niveau mais aussi l'organisation de manifestations sportives (Tour de Côte-d'Or, épreuves régionales...).

Le Département s'engage pour un montant global d'aide de 42 000 € qui se décompose de la façon suivante :

- 15 000 € au titre de l'aide en faveur du sport de haut niveau,
- 27 000 € au titre de l'aide en faveur des manifestations sportives.

4. VÉLO & CO : LE VÉLO SOUS TOUTES SES FORMES

Du 17 au 19 septembre prochain, Dijon Congrexpo organise un salon du vélo intitulé Vélo&Co dont le Conseil Départemental sera le partenaire principal. Ce rendez-vous tout public abordera le vélo sous toutes ses formes et ses pratiques. Des démonstrations, compétitions, tests, conférences et stands sont prévus. Les équipementiers seront également présents.

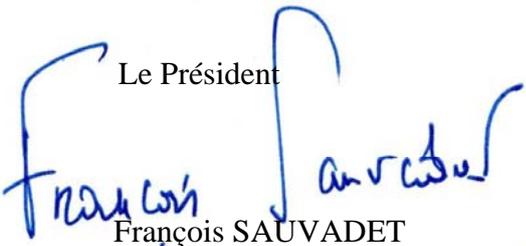
Le Département apportera son expertise et mobilisera ses partenaires pour mener à bien l'organisation de ce salon d'envergure régionale voir nationale.

A cet égard, les parcours cycloportifs les plus fréquentés du Département pourraient voir leurs bornes kilométriques complétées de leur altitude et du profil du kilomètre suivant à l'instar des pratiques des départements montagnards où la pratique du vélo est très développée.

En conclusion, je vous propose d'approuver :

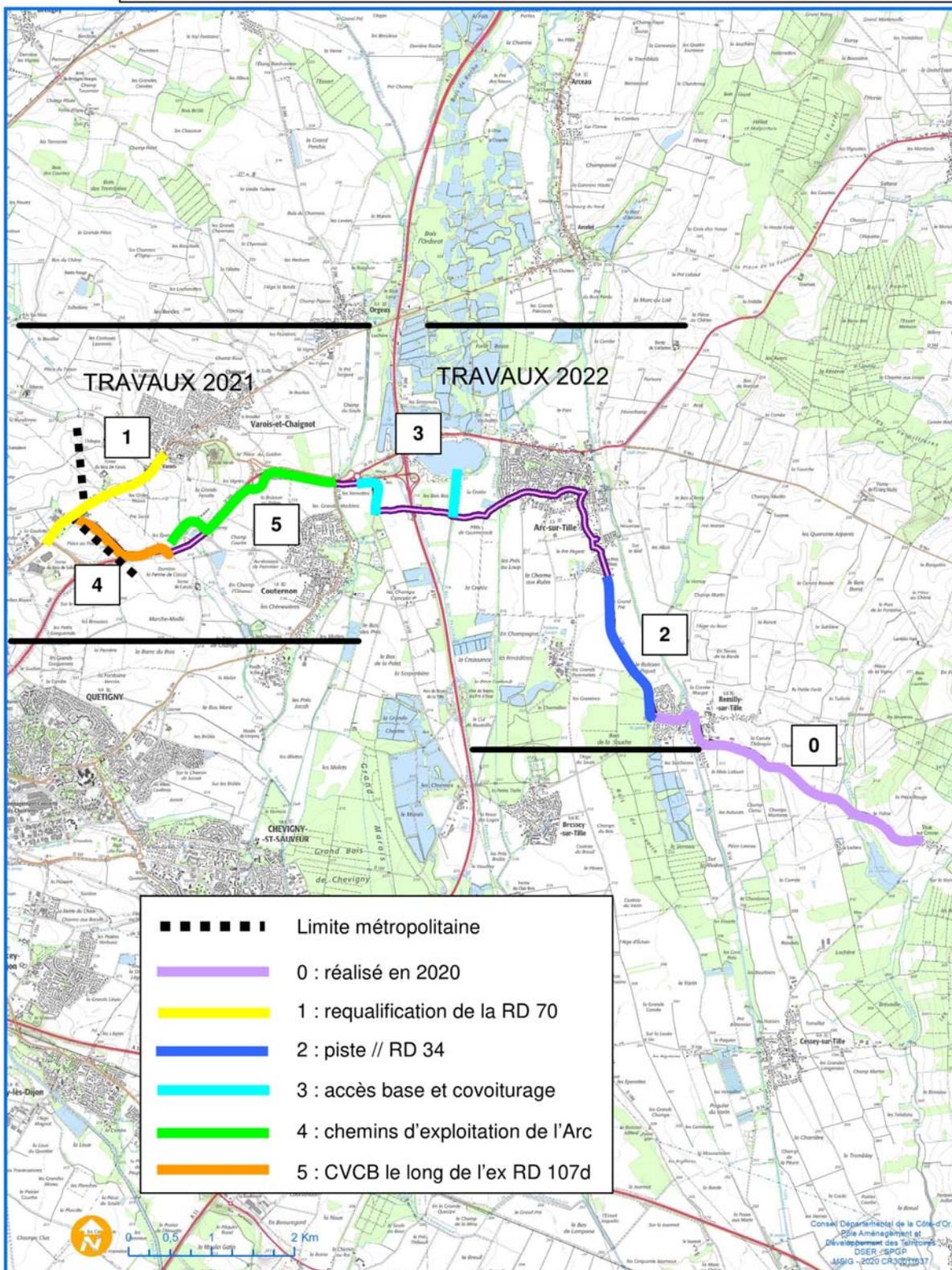
- **l'accélération de la mise en œuvre du Schéma Cyclable Départemental,**
- **les nouvelles orientations du Schéma Cyclable en direction des mobilités douces du quotidien.**

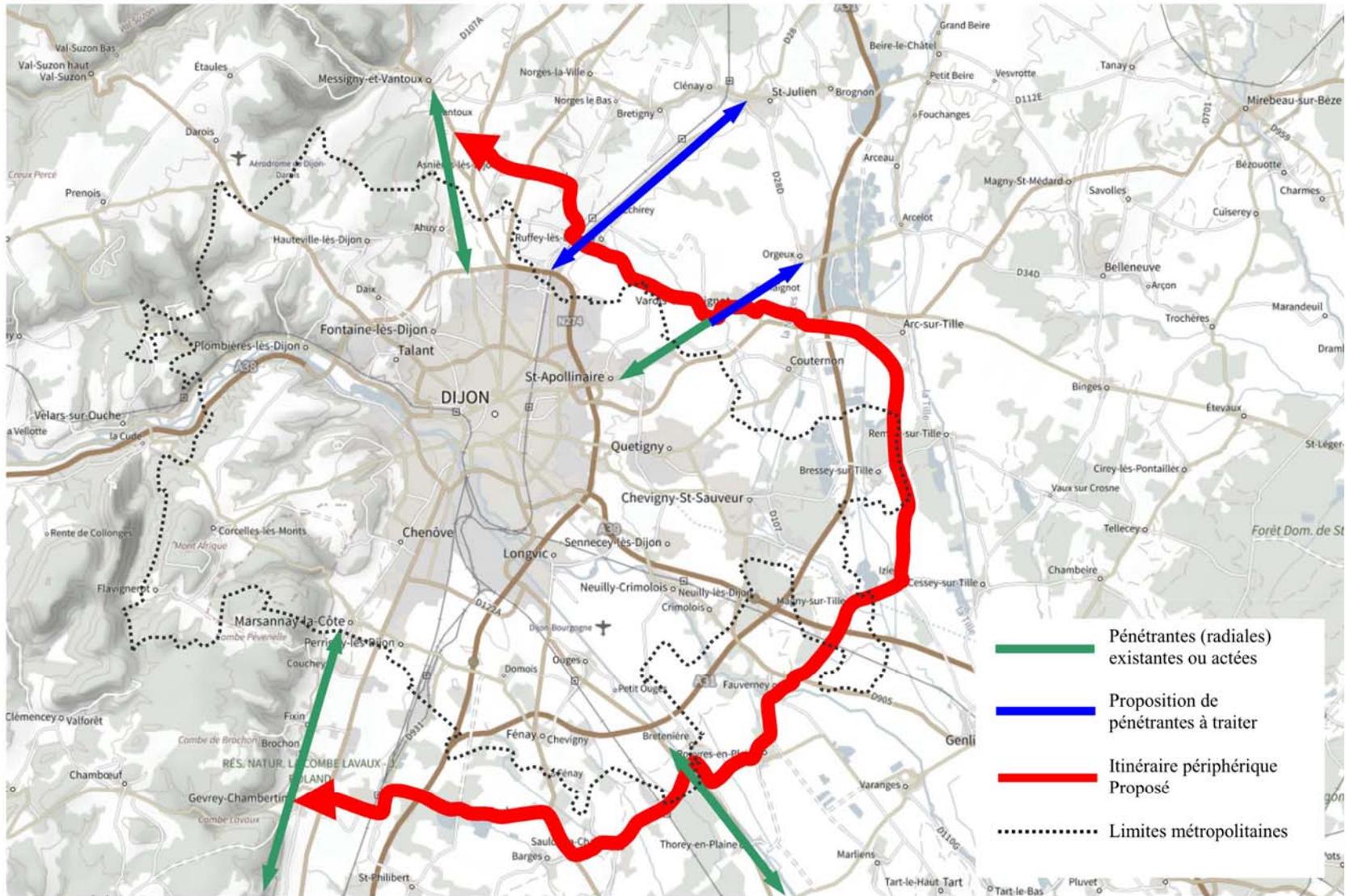
Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président

François SAUVADET
Ancien Ministre



Véloroute Dijon – La Saône – Projets





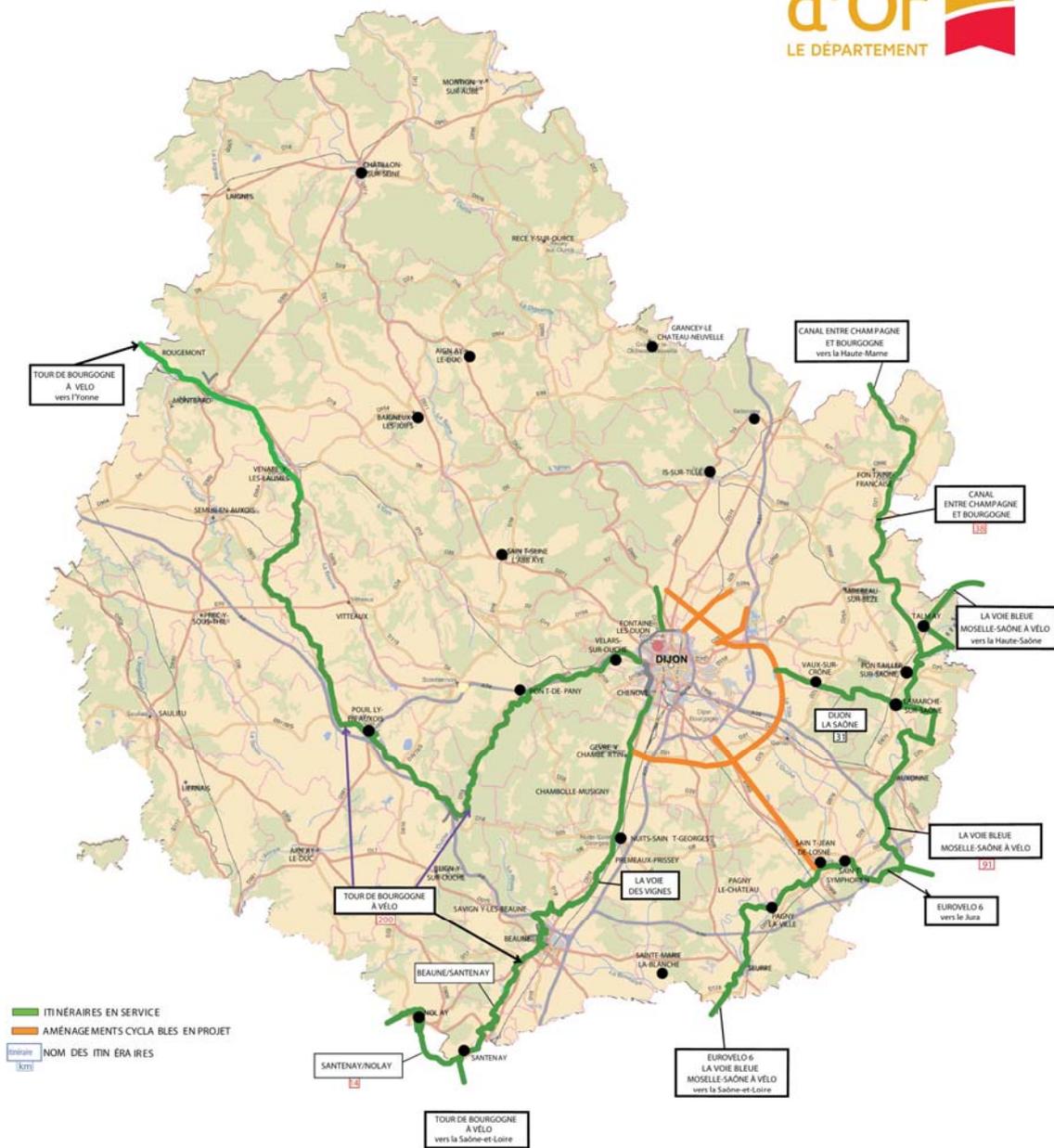


SCHÉMA CYCLABLE EN CÔTE-D'OR